République Française

VILLE DE GRIGNY - RHÔNE Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le 68/02/2023

ID: 069-216900969-20230202-DEL 23 003-DE

Date de convocation : 26 janvier 2023

Séance du 2 février 2023

Présents : Mmes – MM. :

Président: M. Xavier ODO

Date d'affichage : 26 février 2023

Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.

Nombre de conseillers :

Délibération publiée

le 8 février 2023.

Le Maire,

Xavier Odo.

Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Irène DARRE, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Djamal MESAI-MOHAMMED, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Olivier CAPELLA, Maxime MONTET, Aurélie FRONTERA, Théo VIGNON, Pia

BOIZET, Jérome BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI

en exercice : 29 présents : 20

Ont donné procuration : Mmes - MM. :

Frédéric SERRA à Isabelle GAUTELIER, Maria MARTINEZ à Marie-Claude MASSON, Amar MANSOURI à Najoua AYACHE, Charlotte MARLIAC à Olivier CAPELLA, Delphine FAURAND à Théo VIGNON, Chloé OLLAGNIER à Florian RAPP, Florian CAMEL à Victoria MARI, Roland DÉCOMBE à Pia BOIZET, Arnaud DEROUBAIX à Hervé NOUZET

EXERCICE 2022 - BUDGET GÉNÉRAL - COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, qui doit rendre compte annuellement au conseil municipal, des opérations budgétaires qu'il a exécutées, dans les limites autorisées par l'assemblée municipale.

L'appréciation du résultat de l'exercice tient compte des recettes et des dépenses de l'exercice et également des restes à réaliser reportés sur l'exercice suivant.

Le résultat de gestion 2022 est donc le suivant :

Section de fonctionnement :

· Mandats émis :

10 817 500,62 €

· Titres émis :

13 751 367,48 €

Soit un excédent de la section de fonctionnement de 2 933 866,86 €.

Sachant que nous n'avions pas reporté d'excédent antérieur de l'année 2021 sur la section de fonctionnement de l'année 2022 du budget principal.

Section d'investissement :

Mandats émis :

4 161 635,17 €

Titres émis :

3 917 720,17 €

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement de - 243 915,00 €.

Sachant que nous avions un déficit antérieur reporté 2021 de 224 115,44 €.

Le déficit global d'investissement de l'exercice 2022, avec le report 2021, est donc de 468 030,44 €.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE, après que Monsieur le Maire se soit retiré, le compte administratif de l'exercice 2022 du budget général de la commune.

A l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix pour.

6 sans participation

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Les membres du Groupe Gauche Ecologiste et Solidaire refusent de voter le compte administratif 2022 du budget général.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Xavier OD∳. La Secrétaire, Victoria MARI.

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID: 069-216900969-20230202-DEL_23_003-DE